



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration de la SEGPA du collège Les Sources de SAVERNE

Rapport n° CP/2014/529

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de la restructuration de la SEGPA du collège Les Sources de SAVERNE. Le présent rapport vise à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé en vue de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de la première réunion du jury du 4 décembre 2013, le pouvoir adjudicateur avait admis trois équipes d'architectes à concourir, à savoir :

BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES / GEGOBAT / LOLLIER INGENIERIE/SIB
ETUDES / GILBERT / FRANCOIS LIERMANN / INGEMANSSON / GABRIEL MILOCHAU

RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES / C2BI / CAPEM / GILBERT JOST / SOLARES
BAUEN

TEKTON / C2BI / SBE / SCENE ACOUSTIQUE

Lors de la seconde réunion du 13 juin 2014, le jury a proposé, dans son avis motivé, le classement suivant :

- 1. BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES** / GEGOBAT / LOLLIER INGENIERIE/SIB
ETUDES / GILBERT / FRANCOIS LIERMANN / INGEMANSSON / GABRIEL MILOCHAU
- 2. TEKTON** / C2BI / SBE / SCENE ACOUSTIQUE
- 3. RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES** / C2BI / CAPEM / GILBERT JOST / SOLARES
BAUEN

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe d'architectes **BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES** associée aux bureaux d'études : GEGOBAT / LOLLIER INGENIERIE/SIB ETUDES / GILBERT / FRANCOIS LIERMANN / INGEMANSSON / GABRIEL MILOCHAU.

En conséquence de quoi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que certains actes modificatifs,
- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la SEGPA du collège « Les Sources » de Saverne, à l'équipe BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES associée aux bureaux d'études : GEGOBAT / LOLLIER INGENIERIE/SIB ETUDES / GILBERT / FRANCOIS LIERMANN / INGEMANSSON / GABRIEL MILOCHAU.

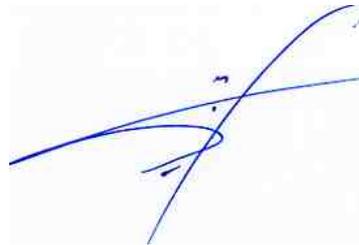
- autorise le président du Conseil Général à:

. signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la SEGPA du collège « Les Sources » de Saverne, à l'équipe BAUSSAN PALANCHE ARCHITECTES associée aux bureaux d'études : GEGOBAT / LOLLIER INGENIERIE/SIB ETUDES / GILBERT / FRANCOIS LIERMANN / INGEMANSSON / GABRIEL MILOCHAU, ainsi que certains actes modificatifs,

. signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL